



campagne 2021

Redépôt d'une demande de Prime aux petits ruminants (PPR) déjà effectuée sous telepac

ATTENTION : Les éléments déclarés dans ce formulaire ne seront pris en compte **que si vous aviez déjà télédéclaré au préalable une demande d'aide** concernée par le présent formulaire au titre de la campagne 2021.

Ce document est un redépôt de demande : [il annule et remplace votre précédente déclaration.](#)

Identification du demandeur

N° Pacage N° Siret
N° de détenteur Nom, prénom ou dénomination sociale :

Attention : Vous devez déclarer à la DAAF toute évolution ou modification concernant les données de votre exploitation : forme juridique, adresse, coordonnées téléphoniques, entrée ou sortie d'un associé, etc. Pour cela, utilisez le service telepac « Données de l'exploitation » ou le formulaire [Déclaration des modifications intervenues au sein de l'exploitation.](#)

Demande de la Prime aux petits ruminants (PPR)

Je demande la prime aux petits ruminants pour brebis et/ou chèvres éligibles

Localisation des animaux

Pendant la **période de détention obligatoire**, soit du **2 février au 12 mai 2021 inclus**, mes animaux sont susceptibles d'être **localisés** :

- dans un bâtiment de mon exploitation (*veuillez préciser la commune*)
- sur des îlots **figurant** dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2020
- sur des îlots **ne figurant pas** dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2020 (dans ce cas, **vous devez remplir un Bordereau de localisation** et le joindre à votre demande) ;

Engagements

- Je déclare détenir sur mon exploitation le nombre d'animaux mentionné ci-dessus et je m'engage à le conserver sur mon exploitation pendant la période de détention de 100 jours, soit du **2 février au 12 mai 2021 inclus**.
- Je m'engage à être à jour dans l'identification de tous les animaux présents sur mon exploitation.
- Je m'engage à notifier à la DAAF sous 10 jours ouvrés (jours autres que les samedis, dimanches et jours fériés) la sortie d'un animal engagé entraînant une baisse de l'effectif engagé et le remplacement d'une femelle engagée sortie de l'exploitation par une brebis/chèvre achetée ou une agnelle/chevrette.
- Je m'engage à informer la DAAF sous 10 jours ouvrés (jours autres que les samedis, dimanches et jours fériés) des cas de mortalité ou de stérilité qui pourraient survenir parmi les animaux engagés, ou tout événement naturel pouvant justifier le non-respect de mes engagements, en particulier le non-maintien sur l'exploitation de l'effectif engagé.
- Je m'engage à informer la DAAF sous 15 jours ouvrés (jours autres que les samedis, dimanches et jours fériés) des cas d'abattage d'urgence qui pourraient survenir parmi les animaux engagés, ou tout événement exceptionnel pouvant justifier le non-respect de mes engagements, en particulier le non-maintien sur l'exploitation de l'effectif engagé.
- Je m'engage à informer préalablement la DAAF de toute modification de localisation de mes animaux au cours de la période de détention obligatoire.
- Je m'engage à permettre l'accès de mon exploitation aux autorités compétentes pour les contrôles et à faciliter ces contrôles ainsi qu'à fournir tous les documents nécessaires à ces contrôles.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements que j'ai portés sur ce formulaire.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution des aides concernées et je m'engage à les respecter.
- Je reconnais avoir pris connaissance des réductions encourues en cas de non-respect de mes obligations et engagements relatifs à ma demande d'aide et à l'identification des animaux, ou en cas de déclarations inexacts
- Je suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourraient être traitées par les organes de l'Union européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

À : , le

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (*pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire*) :